



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°279

NOVEMBRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Présents : 17 Absents : Yoann Colpin et Lauriane Douillard

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h.

Mme Gaëlle David est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2020

B. DELIBERATIONS

1. Recrutement agents recenseurs
2. Surtaxe assainissement 2021
3. Tarif pour la participation à l'assainissement collectif 2021
4. Location du local communal 7 place de l'église à l'association Doworking
5. Arc Sud Bretagne : modification statutaire suite aux élections communautaires du 16 juillet 2020
6. Complexe sportif : devis 4 box
7. Dédommagement de la compagnie *Les Plus Hautes Eaux Connues*

C. QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

1. Rapport Eau du Morbihan
2. Rapport Morbihan Energie
3. Parc à vélos
4. Voeux du maire
5. Locaux de la 6^{ème} classe – sur la demande de M. Stéphane Pellion
6. Masques – sur la demande de Mme Patricia Canaux
7. La licence IV de « Chez Francky » - sur la demande de Mme Muriel Malnoë
8. Végétalisation du bourg – sur la demande de M. Stéphane Pellion

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

B. DELIBERATIONS

1. **Recrutement des agents recenseurs**

M. le Maire rappelle que la commune fera l'objet d'un recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Mme Patricia CANAUX, conseillère municipale, a été désignée coordonnatrice, elle bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L2123-18 du C.G.C.T

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement, l'avis du conseil municipal est sollicité pour la création de cinq postes d'agents recenseurs.

Les agents recenseurs seront payés à raison de :

1 € brut par feuille de logement remplie + 1.5 € brut par bulletin individuel rempli

La collectivité versera un forfait de 150 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 70 € brut pour chaque séance de formation.

M. Stéphane Pellion aimerait savoir pourquoi les agents ne sont pas mensualisés.

M. le Maire témoigne que lors d'un des précédents recensements, la quantité de travail était très variable entre les agents recenseurs. Ce mode de fonctionnement garantit une rémunération plus équitable car elle est basée sur la qualité du travail accompli.

Mme Patricia Canaux précise que le dénombrement de la population a des répercussions sur le montant de la dotation de l'Etat à la commune. De plus, 80% des communes du Morbihan ont choisi ce mode rémunération. Le salaire mensuel des agents est estimé à la valeur du smic.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de cinq postes d'agents recenseurs et les modalités de leur rémunération telles que présentées ci-dessus.

2. Surtaxe assainissement 2021

M. le Maire propose de ne pas augmenter la surtaxe assainissement pour l'année 2021 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
L'abonnement part fixe annuelle	34.60 €	34.60 €	35.00 €	35.00 €	35.50 €	35.50 €
Tarif basé sur la consommation d'eau (en m3)	1.80 €/m3	1.80 €/m3	1.85 €/m3	1.85 €/m3	1.87 €/m3	1.87 €/m3

Après délibération et vote, le conseil municipal valide à l'unanimité le montant de la surtaxe applicable au 1^{er} janvier 2021.

3. Tarif pour la participation à l'assainissement collectif 2021

La participation pour assainissement collectif (PAC), facultative, est instituée par délibération du conseil municipal. Cette délibération en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé.

- 1) Pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) est fixée à 530 € (tarif fixé en 2020).
- 2) Pour les constructions nouvelles une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) est fixée à 1 220 € (tarif fixé en 2020).

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Mme Claire Gérard aimerait connaître les modalités de calcul qui permettent d'aboutir à ce tarif.

M. le Maire n'a connaissance que des modalités d'évolution.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le montant (pas d'augmentation) de la participation pour l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021.

4. Location du local communal 7 place de l'église à l'association « Le Doworking »

M. le Maire informe le conseil municipal que l'association « Le Doworking » loue le local situé au 7 place de l'église. Il rappelle que cette association gère un espace partagé de coworking.

Cette association a sollicité M. le Maire pour réviser le coût du loyer voté par délibération en date du 27 février 2020.

M. le Maire propose une nouvelle délibération pour un loyer mensuel de :

- 40 € par personne à temps plein + 10 € de participation aux charges (soit 50 €)
- 20 € + 5 € de charges pour un mi-temps (soit 25 €)

Actuellement, trois personnes à temps plein travaillent dans l'espace Le Doworking.

Le conseil municipal valide avec 15 voix pour et 2 abstentions le nouveau montant pour la location du bâtiment communal à l'association Le Doworking.

5. Arc Sud Bretagne : modification statutaire suite aux élections communautaires du 16 juillet 2020

M. le Maire rappelle que, suite aux élections communautaires du 16 juillet dernier, il convient de procéder à la mise à jour des statuts communautaires et plus précisément de l'article 4 – Conseil de la Communauté – relatif à la composition de l'assemblée délibérante, rédigé comme suit :

La communauté de communes est administrée par une assemblée délibérante composée des représentants de chaque commune membre, désignés conformément aux dispositions légales en vigueur.

La répartition des sièges entre communes membres est effectuée en fonction de la population municipale authentifiée l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

L'assemblée délibérante passerait donc de 37 à 38 délégués communautaires.

Tableau comparatif ci-dessous des effets de la nouvelle clé de répartition :

Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2013	Nb de sièges	Population au 1 ^{er} janvier 2019	Nb de sièges
Ambon	1 732	3	1 822	3
Arzal	1 443	3	1 631	2
Billiers	918	2	946	2
Damgan	1 625	3	1 700	2
Le Guerno	857	2	960	2
Marzan	2 004	3	2 286	3
Muzillac	4 694	5	4 999	6
Nivillac	4 066	4	4 551	6
Noyal-Muzillac	2 480	3	2 525	4
Péaule	2 516	4	2 651	4
La Roche-Bernard	761	2	685	1
Saint-Dolay	2 305	3	2 465	3
Total	25401	37	27 221	38

M. Stéphane Pellion demande si les résultats du recensement changeront le nombre de représentants.

M. Nicolas Guriec répond que les modalités sont mises en place pour toute la durée de la mandature.

Ces nouvelles modalités ont été votées lors du conseil communautaire du 22 septembre 2020. Les élus s'inquiètent de voir diminuer les représentants des petites communes.

Il est également proposé de profiter de cette modification statutaire pour mettre à jour certains articles au vu des évolutions règlementaires ou corriger certaines approximations :

- Supprimer l'article II.4 « *Adhésion et participation au Groupement d'Intérêt Public du Pays de Vannes* ». Ce groupement a été dissous et est aujourd'hui remplacé par l'Entente du Pays de Vannes,
- Article V.4 : intégrer la notion de transfert de la compétence Prévention des Inondations (PI) à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vilaine. Intégrer le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vilaine pour tout le territoire de la communauté de communes Arc Sud Bretagne à l'exception du bassin versant de Pénerf, ce dernier étant délégué à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA),
- Article VII.1 Chantiers d'insertion : actualiser le texte en n'évoquant qu'un seul chantier au lieu de 2,
- Article VII.2 : Supprimer soutien au maintien à domicile,
- Article X.1 : Enfance jeunesse Vacances à la Carte 6 à 14 ans (au lieu de 13 ans),
- Article XII.2 : Transports scolaires : supprimer la référence aux collèges,
- Article XIV.4 : Supprimer « études et définition des zones de développement éolien », qui relève du champ de compétence de la Région,
- Article XIV.5 : Office de Tourisme communautaire : supprimer les références aux antennes de Péaule et Ambon.

M. Nicolas Guriec précise que ces modifications sont souvent liées aux changements ou évolutions de compétences. Il s'agit simplement d'entériner ces mises à jour.

Le conseil municipal approuve à la majorité, avec 14 voix pour et 3 abstentions, les modifications statutaires telles qu'approuvées par le conseil communautaire du 22 septembre 2020.

6. Complexe sportif : 4 box de rangement

M. Nicolas GURIEC informe les élus que lors du précédent conseil municipal, le devis de l'entreprise TY METAL avait été validé pour la réalisation de box de rangement dans la salle multisport.

Après vérification, il s'avère que les différents devis présentés n'étaient pas équivalents :

L'entreprise TY METAL, a été invitée à revoir sa proposition afin de confirmer la commande.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau devis de l'entreprise Ty Métal pour un montant de 6380 € TTC (entreprise non soumise à la TVA)

7. Dédommagement pour la compagnie rennais *Les Plus Hautes Eaux Connues*

Le spectacle de Noël pour les enfants, prévu le 12 décembre, a été annulé à cause de la crise sanitaire. Le coût du spectacle était de 967 €.

La commission culture propose un dédommagement d'un montant de 300 € pour les frais et le travail engagé par les artistes pour la préparation du spectacle. C'est également un geste de soutien.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le dédommagement de la compagnie Les Plus Hautes Eaux Connues pour un montant de 300 €.

A. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

1. Rapport Eau du Morbihan

M. Nicolas Guriec, délégué pour Eau du Morbihan, explique les mécanismes des réseaux de production, de transport et de distribution d'eau dans le Morbihan. Il signale qu'il n'y a pas eu de travaux en 2019 sur la commune de Saint-Dolay.

Les élus échangent librement pour comprendre la nature des décisions et savoir si une commune peut faire des choix sur la distribution de l'eau. Notamment sur la question de repasser en régie municipale.

M. le Maire pense que pour une commune rurale comme la notre, cela ne serait pas avantageux à cause du rapport métrage des canalisations/nombre de maisons desservies.

Pour information, le rapport annuel et ses pièces annexes, est téléchargeable sur le site : www.eaudumorbihan.fr

2. Rapport Morbihan Energie

Le dossier était adressé à tous les élus par e-mail.

M. le Maire détaille la partie du rapport consacrée à la commune de Saint-Dolay :

Morbihan Energie a 1426 clients à Saint-Dolay dont 60 sont mal alimentés, soit 4.25%.

Sur notre commune, le réseau haute tension est de 54 km dont 5 km en souterrain et le réseau basse tension est de 56 km dont 14 km en souterrain.

Pour l'année 2019 le temps de coupure d'électricité subi par l'utilisateur est de 66 minutes en moyenne.

La consommation annuelle est de 6.7 GWH, toujours pour Saint-Dolay.

M. Stéphane Pellion demande si la commune peut décider d'enterrer des lignes.

M. le Maire répond que l'enfouissement des lignes peut avoir lieu mais que le coût est très élevé pour la commune.

M. Stéphane Pellion demande s'il existe des projets de mise en place d'énergie renouvelable sur la commune.

M. Nicolas Guriec répond qu'actuellement il y a des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Arc en Ciel.

L'électricité produite est revendue. Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) va demander aux communes de considérer ce sujet. Il est envisagé de créer un groupe de réflexion.

3. Vœux du maire

En raison de la crise sanitaire, les vœux du maire n'auront exceptionnellement pas lieu.

4. Parc à vélos

Mme Isabelle SIRLIN informe les élus que le dispositif « Coup de pouce vélo », intégré au programme Alvéole mis en place par l'état afin d'encourager la pratique du vélo, permet d'obtenir une subvention à hauteur de 60% pour l'achat d'arceaux à vélo en extérieur. Le dossier est à déposer avant le 30 novembre.

Avec la collaboration de M. Jean-Pierre Hamon, 13 points ont été repérés sur la commune pour situer les arceaux à vélo. Plusieurs modèles ont été envisagés et c'est celui de la société AREA de Nantes qui a été retenu pour des raisons de solidité et d'esthétique. Le devis pour une trentaine d'arceaux s'élève à 2760 € HT.

Mme Claire Gérard propose que le parc à vélos de l'école Arc en Ciel soit équipé d'une aubette pour les protéger de la pluie.

5. Locaux de la 6^{ème} classe

M. le Maire informe que les devis ont été demandés et devraient être arrivés pour la prochaine commission bâtiments. Les besoins de l'école évoluent et une nouvelle demande de sanitaires associés au modulaire provoque un délai supplémentaire de réflexion et de réalisation.

6. Masques

Mme Patricia Canaux informe qu'il reste beaucoup de masques : il est proposé d'en fournir aux commerçants afin de dépanner les clients qui auraient oublié le leur. Elle rappelle que les masques sont toujours disponibles en mairie.

7. La licence IV de « Chez Francky » a été vendue aux enchères au mois de juillet 2020.

Il reste trois licences IV sur la commune. Mme Gonçalves déplore que cette licence ait échappé à la commune en vue d'une installation potentielle d'un débit de boisson.

8. Végétalisation du bourg

M. Stéphane Pellion demande à pouvoir proposer le travail qu'il a réalisé pour un projet de végétalisation du bourg lors d'une commission environnement. Celle-ci est fixée au jeudi 10 décembre afin d'en prendre connaissance et en débattre.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 16 DECEMBRE 2020 à 20H
SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE



En fin de bulletin : ENQUÊTE DE SATISFACTION sur les moyens de communication municipaux

CRISE SANITAIRE COVID-19 ET CONFINEMENT

Dans le cadre de la crise sanitaire due à la COVID-19 et le reconfinement qui a débuté le vendredi 30 octobre, le C.C.A.S. et la Mairie proposent de vous venir en aide : courses, visites, aides diverses...

Si vous, ou vos proches, rencontrez des difficultés, contactez-nous au 02.99.90.20.69

Demande de subventions pour les associations

M. le Maire informe les associations que les subventions seront votées au conseil municipal du mercredi 24 février 2021 et que les demandes sont à déposer avant la mi-janvier 2021.

Dossier à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet www.saintdolay.fr

Dernière minute : le recensement de la population est reporté à 2022

« Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'**Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.** Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report. »

Saint-Dolay Citoyens !**Écologie – Citoyenneté – Solidarité**

Vote des délibérations : De trop nombreux sujets (statuts d'Arc Sud Bretagne, Morbihan énergie,...) demandent un vote des élus sans que le conseil municipal n'ait tous les éléments d'informations ! Une participation citoyenne permettrait aux Dolaysiens, experts dans leurs domaines, d'étudier précisément les sujets avant toutes approbations.

Parcs à vélo : Heureux qu'enfin des bornes pour garer les vélos voient bientôt le jour dans la commune ! Mais pas de véritable « plan mobilités douces » sur un long terme incitant le covoiturage, la création de voies cyclables entre les villages, sécurité des chemins piétons, ralentissement automobile (chicanes à Burin, Sainte-Anne, entrées du bourg).

« Saint-Dolay Citoyens ! » : Les deux élus de ce collectif veulent faire entendre la voix des Dolaysiens ! Participez ! Dans cette curieuse situation sanitaire et sociale, toutes vos idées, toutes les valeurs et toutes les bonnes volontés sont nécessaires pour créer, innover, faire évoluer notre commune vers une transition environnementale plus efficace.

Trésorerie La Roche-Bernard

A compter du 1^{er} janvier 2021, la Trésorerie de La Roche-Bernard n'assurera plus de mission fiscale (recouvrement des impôts des particuliers).

Cette activité sera transférée au service des impôts des particuliers de VANNES (SIP) à l'adresse suivante :

Centre des Finances Publiques - 3 allée du Général TROADEC, 56 000 VANNES

tel : 02.97.47.98.60

Le SIP de VANNES peut vous accueillir sans rdv les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h

et sur rdv les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 13h30 à 16h.

Vous pouvez prendre rdv par téléphone ou sur le site impots.gouv.fr/particulier/CONTACT

accéder/particulier/votre demande concerne ...

ENEDIS : coupure d'électricité le 22 décembre 2020

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Coupages le mardi 22 décembre 2020 de 14h00 à 16h30

Quartiers ou lieux-dits :

LA CORODAIS, LA VIEILLE VILLE, LE PARC NEUF, LE GOULET, ZAC DES CHATAIGNIERS, LOURMEL, LA HAIE, 5 impasse DU NOYER, 1 LA CROIX DE LOURMEL, LE BROUSSAIS, BRANGAISON, PINGUANT, rue DU TEMPLE, LA TOUCHE, 11 au 17, 21 au 25, 14 au 20, 24 rue DE CAMBONY, LIEU DIT LE THEYAT, BOURG, LA GAUDINAIS, LE BOIS JOLI, LE BUZA, LE FOZO, 1 et 4 BELLEVUE, LA NOE DE L ETANG, 38 au 42 rue DU MOULIN DE LA HAIE.

Incivilités sur la commune de Saint-Dolay

Depuis quelques semaines, des comportements et actes de malveillance sont constatés sur la commune .

Nous avons eu plusieurs remontées de riverains concernant des rassemblements nocturne et/ou des comportements causant un trouble à la tranquillité publique.

La Police municipale et la gendarmerie nationale ont été informées de ces agissements. Nous vous demandons, si vous êtes témoins d'actes d'incivilité ou d'individus au comportement suspect, de bien vouloir prendre attache auprès de ces services afin de faire cesser ces agissements.

Nous encourageons la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Pour cela vous pouvez saisir la Police municipale en contactant le 02.99.90.62.75 (mairie de Nivillac ou en prenant attache directement auprès de la mairie de Saint-Dolay. En cas de faits les soirs et week-end, vous pouvez joindre la gendarmerie nationale en composant le 17.

« devenez acteur de votre propre sécurité »



Animations au Marché à la ferme de Bodelneuf à Saint-Dolay - le mercredi de 17h à 19h

Mercredi 16 décembre : Marché de Noël

Mercredi 23 décembre : Marché de Noël Convivial, venez discuter avec les exposants autour d'un vin chaud !

Commerçants non sédentaires en centre-bourg

Salsa Pizza le mercredi à partir de 18h

Contact 06 88 22 66 55 / david.crossin@hotmail.fr

Aldo Pizzas le vendredi à partir de 17h45

Contact 06 23 90 02 81

La belle de Pénerf (huîtres et coquillages) est de retour tous les dimanches de 8h à 12h place de l'église

Ils sont nouveaux à Saint-Dolay...

Entreprise : Entreprise Martinez, rénovation et aménagement, tous corps d'état
contact et devis : 06.63.14.52.33 - 06.83.36.87.55 - entreprise.martinez.btp@gmail.com

Commerce en ligne : Le petit bazar de Jules www.lepetitbazardejules.fr
Cadeaux de naissance, doudous, jouets, bijoux, vêtements
Cadouzan - Aurélia Millin de Grandmaison - lepetitbazardejules@gmail.com

Artiste mosaïste : Mme Nathalie CAIRON - Tél. 06.28.59.01.14

Le journal Ouest-France recherche un.e correspondant.e de presse

Le journal Ouest-France recherche un.e correspondant.e de presse pour couvrir l'actualité locale à Saint-Dolay et/ou Théhillac. Les correspondants de presse vont à la rencontre des acteurs locaux et des habitants.

Il s'agit d'une activité indépendante, rémunérée, mais non salariée. La correspondance peut convenir à toute personne, salariée, retraitée, étudiante ou sans emploi, intéressée par la vie de sa commune, l'écriture et la photo.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à la rédaction de Vannes :

redaction.vannes@ouest-france.fr / Renseignements au 02.97.47.42.05

Agenda de la Médiathèque

Réouverture de la médiathèque mercredi 2 décembre aux horaires habituels

En raison du renforcement des mesures sanitaires, le port du masque est obligatoire dès 6 ans.

Les animations prévues au mois de décembre ont été annulées.

Les boîtes de retours de documents sont à nouveau mises à disposition à l'entrée du bâtiment.

Celle située dans le hall de la mairie reste en service.

*

La médiathèque sera fermée du 24 décembre 2020 au 5 janvier 2021.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook [@MediathequedeSaintDolay](https://www.facebook.com/MediathequedeSaintDolay)
ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Téléphone 02 99 90 29 29 / Email mediatheque@saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque
mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

Enquête de satisfaction

les moyens de communication municipaux

Chères Dolaysiennes, chers Dolaysiens,

Dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration des moyens de communication municipaux, nous souhaiterions recueillir votre avis et vos attentes en la matière.

Accordez-nous quelques minutes pour répondre à ce questionnaire – anonyme - que vous pourrez déposer dans la **boîte aux lettres de la mairie** ou retourner **par mail** à mairie@saintdolay.fr

Vous pouvez également télécharger ce document sur le site internet www.saintdolay.fr

Attention, vous avez jusqu'au **31 janvier 2021** pour nous communiquer vos réponses.

En vous remerciant par avance pour votre attention et votre collaboration dans la vie communale.

➤ LE BULLETIN MENSUEL : Saint-Dolay Info

(Cochez la réponse de votre choix)



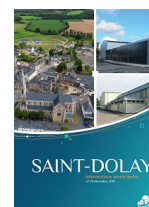
SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°///
Mois Année

1. Recevez-vous le Saint-Dolay Info ?
 oui non de temps en temps
2. Lisez-vous le Saint-Dolay Info ?
 oui non de temps en temps
3. Êtes-vous intéressé.e par le compte-rendu du conseil municipal ?
 oui moyennement non
4. Etes-vous intéressé.e par les annonces passées par les associations ?
 oui moyennement non
5. Etes-vous intéressé.e par le programme de la médiathèque ?
 oui moyennement non
6. Voudriez-vous être informé.e des projets futurs de la commune ?
 oui non de temps en temps

➤ LE BULLETIN ANNUEL : SAINT-DOLAY informations municipales

(Cochez la réponse de votre choix)



7. Recevez-vous le bulletin annuel Saint-Dolay ?
 oui non de temps en temps
8. Lisez-vous le bulletin annuel Saint-Dolay ?
 oui non de temps en temps
9. Quelle rubrique préférez-vous ?
10. Quelles informations aimeriez-vous y trouver ?

➤ **L'AGENDA offert par la mairie**

(Cochez la réponse de votre choix)

11. Recevez-vous l'agenda ?

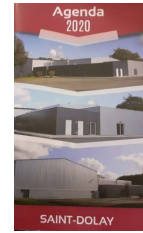
oui non de temps en temps

12. Utilisez-vous l'agenda ?

oui non de temps en temps

13. Si vous utilisez l'agenda, est-ce pour la partie :

informations agenda les deux



➤ **LE SITE INTERNET *saintdolay.fr***

(Cochez la réponse de votre choix)

14. Connaissez-vous le site internet de la commune : *saintdolay.fr* ?

oui non

15. Y trouvez-vous les informations que vous cherchez ?

oui non de temps en temps

16. Quelles informations souhaitez-vous y trouver ?

.....

Site officiel de la mairie de
SAINT-DOLAY.fr

➤ **Et pour terminer, vos remarques :**

Vous avez entre 16 et 29 ans 30 et 49 ans 50 et 64 ans 65 ans et plus

Merci pour votre participation !